

Corpus textuel

Document 1

« Le système agricole breton est un système de production agricole fondé sur l'intensification et l'hyperspécialisation de l'agriculture et de l'élevage et sur l'intégration horizontale et verticale de l'économie agricole. On l'appelle également modèle breton en raison de sa reproductibilité, notamment dans d'autres régions de l'Ouest de la France (Pays-de-la-Loire principalement).

Il s'agit de la transformation, en quelques décennies après la Seconde Guerre mondiale, d'une agriculture traditionnelle presque vivrière en une agriculture industrielle exportatrice. Le système breton a reposé sur d'importants efforts de l'État (avec notamment le plan routier breton pour désenclaver la région dans les années 1970), et sur l'implication des acteurs régionaux (chambres d'agriculture, entrepreneurs locaux et syndicats agricoles, catholiques notamment avec le rôle de la Jeunesse Agricole Chrétienne ou JAC). Il s'inscrit aussi dans une logique européenne avec l'importation de pratiques venues des Pays-Bas (marchés au cadran), ou de races animales sélectionnées pour leur productivité (la prim'holstein remplaçant par exemple la bretonne pie noire, dans l'élevage laitier).

Le modèle breton repose sur la constitution d'une filière agroindustrielle fonctionnant comme un espace productif à l'échelle régionale : en amont on trouve les semenciers, les centres d'insémination, l'importation de tourteaux de soja via les ports bretons, les banques (Crédit agricole) ; en aval, les conserveries, les usines de conditionnement, les abattoirs et une exportation d'une partie de la production hors UE (volailles vers les marchés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient par exemple).

Le système agricole breton, s'il a permis une modernisation agricole impensable avant sa réalisation, a aussi atteint ses limites :

- Des dégradations environnementales aujourd'hui avérées : la plus connue est la pollution aux nitrates qui rend l'eau des nappes impropres à la consommation humaine, et qui déclenche régulièrement des marées d'algues vertes sur les côtes bretonnes (voir eutrophisation). Mais le système breton a aussi reposé sur un remembrement massif, dont on sait aujourd'hui qu'il est la cause d'un effondrement de la biodiversité dans les campagnes (en association avec l'usage massif, pendant des décennies, de produits phytosanitaires. La débocagisation, ou disparition du bocage, entraîne une érosion des sols tout en diminuant la rétention des eaux de pluie, ce qui peut provoquer des inondations.
- Des conditions sociales qui se sont dégradées avec la concentration économique des acteurs agricoles : en théorie, l'agriculteur ou l'agricultrice est autonome et libre de ses choix. Dans la pratique, il est lié par contrat à de puissants groupes industriels, souvent des coopératives devenues des sociétés anonymes. De plus, la modernisation a impliqué des investissements considérables qui l'ont condamné à s'endetter. Il est donc très difficile de sortir du « modèle » sans un changement à l'échelle de tout le système.

Des jeunes agriculteurs et agricultrices conscients des dérives environnementales, économiques et sociales du système, tentent aujourd'hui de le faire évoluer par une conversion à l'agriculture biologique ou l'insertion dans les circuits courts (AMAP, vente directe). »

Source : Jean-Baptiste Bouron, Système agricole breton, modèle breton, Géoconfluences, Janvier 2023 (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/systeme-agricole-breton-modele-breton>)

Document 2

Bretagne : malgré les algues vertes, l'élevage industriel toujours soutenu par l'État !

« Depuis près de 50 ans, les algues vertes prolifèrent chaque année sur le littoral breton. Ces échouages massifs ont des conséquences environnementales et sanitaires désastreuses, liées à la décomposition des algues qui rejette des gaz toxiques. Si le lien entre cette pollution et l'agriculture industrielle est bien établi, le plan de lutte du gouvernement n'a consisté qu'en des mesures d'optimisation environnementale, sans action sur les racines du problème. Au lieu de faire évoluer durablement les pratiques agricoles, l'État continue à faciliter l'installation de fermes-usines en Bretagne, un territoire déjà saturé d'élevages industriels, au mépris des risques sur l'environnement et la santé.

Chaque année, des pans entiers du littoral breton sont recouverts d'algues vertes. L'été 2020 n'a pas fait exception à la règle, avec une hausse d'au moins 15% par rapport aux moyennes calculées depuis 2002, d'après les estimations du centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva). Naturellement présentes dans l'écosystème marin breton, ces algues prolifèrent chaque année à l'approche de la période estivale, créant de véritables marées vertes. Depuis sa première apparition en 1971, ce phénomène n'a cessé de prendre de l'ampleur.

L'agriculture industrielle en cause

Entre-temps, les causes de la prolifération des algues vertes ont pu être précisément établies. Comme le révèle un rapport de l'ONG Greenpeace, trois raisons principales l'expliquent : le peu de profondeur et la clarté de la mer, qui rend la photosynthèse plus efficace, le faible courant qui ne permet pas de disperser les algues au large, et la saturation des eaux bretonnes en nitrates, qui fournissent des nutriments dont elles se nourrissent. Avant l'apparition des marées vertes, dans les années 1960, le taux moyen de nitrate était de 5 mg/litre. Un chiffre qui a grimpé pour atteindre les 33 mg/litre à l'heure actuelle, après avoir culminé autour de 50 mg/litre dans les années 2000.

Cette concentration alarmante, l'une des plus élevées d'Europe, a une explication simple : le développement de l'agriculture industrielle dans la région. Les nitrates sont en effet présents dans les engrais utilisés pour fertiliser les sols et dans les déjections animales issues des très nombreux élevages intensifs de Bretagne. Ne couvrant que 7% de la surface agricole française, la région concentre 50% des élevages de porcs et de volaille du pays, ainsi que 30% des élevages bovins. Favorisé entre autres par la Politique agricole commune (PAC), l'industrialisation de l'agriculture bretonne est un processus ininterrompu depuis l'après-guerre : les élevages y sont de moins en moins nombreux, mais de plus en plus étendus et peuplés. (...)

Dès qu'elles s'amoncellent et qu'une croûte se forme au soleil, la fermentation des algues après 24 ou 48 heures dégage du sulfure d'hydrogène (H₂S). A concentration élevée, ce gaz peut s'avérer mortel en quelques minutes en cas d'inhalation par l'homme ou par les animaux. Depuis plusieurs décennies, de nombreux décès ont ainsi été constatés, le premier accident aux circonstances suspectes remontant à l'année 1989. Le drame le plus marquant demeure celui lié à Thierry Morfoisse, un employé chargé de transporter des algues vertes, retrouvé mort sur son lieu de travail en juillet 2009. Le lien entre son activité et le décès ne sera reconnu qu'en 2018. Un joggeur a également perdu la vie en 2016, à l'endroit même où 36 sangliers avaient été retrouvés morts des suites d'une intoxication trois ans auparavant. (...)

Pour espérer maîtriser les proliférations d'algues dans les baies bretonnes, réduire les flux de nitrates est aujourd'hui le seul levier disponible. Pour tenter d'y parvenir, les autorités ont mis en œuvre un Plan de lutte, censé s'arrêter en 2021 mais finalement prolongé de deux à trois ans, qui s'articule autour de trois axes : le ramassage systématique des algues vertes échouées sur les plages afin d'éviter leur décomposition ; l'interdiction d'accès aux zones concernées en cas d'impossibilité de ramassage ; et diverses actions

impliquant les agriculteurs et l'ensemble des autres acteurs locaux. Si la concertation entre ces derniers constitue une réelle avancée, les mesures concrètes qui sont mises en place relèvent malheureusement plus de l'optimisation que d'une volonté réelle d'agir sur les causes du problème. »

Source : <https://mmondialisation.org/bretagne-malgre-les-algues-vertes-lelevage-industriel-toujours-soutenu-par-letat/>

Document 3

Algues vertes : le juge administratif condamne l'État pour préjudice écologique

« Par une décision du 18 juillet 2023, le tribunal administratif de Rennes a reconnu le préjudice écologique résultant de la carence fautive de l'État à limiter le développement des algues vertes sur les côtes bretonnes, et plus particulièrement sur le littoral des Côtes-d'Armor.

C'est l'association Sauvegarde du Trégor-Penthièvre-Goëlo qui avait saisi le tribunal, en 2021, sur le fondement des articles 1246 et suivants du code civil relatifs au préjudice écologique. Elle faisait état de la persistance d'algues vertes dans la baie de Saint-Brieuc, classée réserve naturelle.

Le juge a d'abord relevé, par le biais des rapports scientifiques fournis, que la cause de ces marées vertes était bien d'origine agricole : « Le suivi scientifique pluriannuel de la baie de Saint-Brieuc a ainsi permis de constater que la prolifération d'ulves était directement corrélée (...) à une arrivée sur l'estran de flux importants de nitrate, à la période où la croissance des ulves est maximale. Il s'en déduit que le nitrate d'origine agricole est l'élément nutritif qui détermine l'intensité des marées vertes en Bretagne. » Il conclut à la carence fautive du préfet des Côtes-d'Armor, qui n'a pas pris les engagements nécessaires pour contrôler et réduire les rejets des exploitations agricoles au titre de ses pouvoirs de police des installations classées (ICPE). Ce qui n'a pas permis « une application effective de la réglementation et la réduction des risques sanitaires et environnementaux afférents à certaines activités agricoles ».

« Les amas persistants d'algues vertes constituent un préjudice écologique », estime le juge. Pour rappel, l'article 1249 du code civil dispose que « la réparation du préjudice écologique s'effectue par priorité en nature », par opposition au versement de dommages et intérêts. C'est sur ce fondement que le tribunal a enjoint au préfet de prévoir, dans un délai de quatre mois à compter du jugement, des prescriptions applicables aux ICPE à l'origine des fuites d'azote, afin de limiter l'apport azoté total et réduire le phénomène de prolifération des algues vertes. Il lui a également enjoint de programmer un contrôle périodique de l'ensemble des exploitations agricoles situées sur le territoire de la baie de Saint-Brieuc.

« C'est une grande nouvelle et une avancée majeure dans la lutte contre les algues vertes (...). Jusqu'à ce jour, si des carences de l'État dans la gestion des algues vertes avaient pu être reconnues par les juges administratifs, le préjudice en résultant n'avait jamais été caractérisé », se félicite Géo Avocats, cabinet représentant l'association requérante, dans un communiqué.

Imane Chartier, ActuEnvironnement, 18 juillet 2023

<https://www.actuenvironnement.com/ae/news/algues-vertes-condamnation-etat-prejudice-ecologique-42236.php4>